

Procès Verbal du Conseil Municipal

Séance du 09 mai 2023

L'An deux mille vingt trois,
le 09 mai à vingt et une heures,

le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire. Les convocations ont été transmises le 05 mai 2023 par voie électronique

Etaient présents:

Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Damien MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET

Sur 11 membres, 11 étaient présents, le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer.

Mme Francette PAGES est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 24 mars est approuvé. 10 pour. 1 ne participe pas au vote.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

Renouvellement du contrat de Pierre Gachon :

Le conseil municipal décide de renouveler le contrat de Pierre Gachon dans les mêmes conditions que précédemment. 11 pour.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0

Attribution d'un bien de section cadastré B438 à vocation agricole à La Bastide :

Le Conseil Municipal valide l'attribution d'un bien de section cadastré B438 à vocation à La Bastide.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :	Ne participe pas au vote
Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Damien MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET	0	0	Mme Francette PAGES

Enfouissement éclairage public au Mazel :

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement de l'éclairage public au Mazel pour un montant restant à la charge de la commune estimé à 12 219,34€

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0

Enfouissement réseau télécom au Mazel :

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom au Mazel pour un montant restant à la charge de la commune estimé à 16 860,53€

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0

Modification des tarifs 2023 :

Le conseil municipal décide de modifier le montant de la caution demandée lors de la location de la salle culturelle à 500€ et de la caution demandée lors de la location d'un chalet à 250€ et décide de préciser que les jeunes de la commune peuvent bénéficier gratuitement de la location de la salle culturelle une fois, pour leur 18 ou 20 ans.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0

Location annuelle au camping

Le Conseil Municipal autorise une location annuelle pour l'emplacement n°7 au camping avec les mêmes conditions tarifaires que les autres locations annuelles.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0

Demande de certificat d'urbanisme pour la parcelle E376:

Le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme pour la construction d'un stand de tir sur la parcelle E376.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0